

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 28 JUIN 2023

18 heures 30

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit juin, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRESENTS : Mesdames HERARD, GABELLI, DROZ-BARTHOLET, COLIN, CUENOT, Messieurs BEDOURET, BRUN-BARONNAT, LECLERC (arrivé à 18h36), MICHAUD et VOIRIN.

EXCUSES : Mesdames JACQUET, TINE, BOBILLIER, MARADAN, Messieurs VIVOT, TOULET.

PROCURATIONS : Madame JACQUET à Monsieur BEDOURET
Madame TINE à Madame HERARD
Monsieur VIVOT à Monsieur GENRE
Monsieur TOULET à Madame DROZ-BARTHOLET
Madame BOBILLIER à Madame CUENOT
Monsieur LECLERC à Monsieur VOIRIN
Madame MARADAN à Monsieur VIVOT

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 11 – votants : 17

Le Président certifie :

- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 22 juin 2023

Monsieur le Président ouvre la séance en constatant que le quorum est atteint. Il met au vote le compte-rendu de la dernière séance qui n'apporte aucune question ni remarque et qui est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

Action Sociale - Programme de Réussite Éducative - Convention de gestion entre la Ville de Pontarlier et le Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Président reprend ensuite l'ordre du jour et rappelle le premier point qui concerne le Programme de Réussite Éducative avec une convention de gestion entre la Ville de Pontarlier et le CCAS.

Monsieur le Président explique que c'est un programme extrêmement important qui a pris de l'ampleur. Il rappelle que ce programme a rassemblé 157 enfants en 2022 dont 125 jeunes en suivi individuel. Ce programme n'est pas qu'une approche éducative, elle englobe l'ensemble des problématiques que peuvent rencontrer les jeunes comme le logement, la nourriture, la précarité... Ce PRE propose un accompagnement par un ensemble d'intervenants bénévoles ou professionnels spécialisés sur les différentes problématiques et qui interviennent auprès de l'enfant avec l'accord des familles. Ces situations sont signalées en majeure partie par l'Éducation Nationale des écoles primaires et des collèges mais aussi par les familles en difficultés. L'objectif de ce programme est d'éviter le décrochage scolaire par le biais d'actions et d'activités. Il est piloté par le service Politique de la Ville. Monsieur le Président rappelle que budgétairement ce programme représente une dépense pour l'année 2023 de près de 160 000 euros dont 20 000 euros sont subventionnés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires qui dépend de la Ville de Pontarlier. Le CCAS, depuis le début, est le support de ce programme. Il perçoit la subvention et la reverse au service de la Ville de Pontarlier par le biais de conventionnements.

Ce programme de Réussite Éducative n'entraîne aucune question, ni opposition, il est donc validé à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

ACTION SOCIALE - Modification du plafond ressources - personnes âgées - personnes en situation de handicap

Monsieur le Président annonce ensuite la modification du plafond ressources pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap qui bénéficient de réductions sur le tarif des repas servis au restaurant municipal pour le 3^{ème} âge, le portage des repas à domicile ainsi que l'action de Noël au travers de paniers garnis et mandats. Il propose donc d'augmenter le plafond à 2,97% pour une personne seule (soit 1 004 € par mois) et à 2.96% pour un couple (soit 1 197 € par mois) à partir du 1^{er} juillet 2023.

Monsieur LECLERC rejoint le conseil d'administration à 18h36.

Madame HERARD donne les statistiques pour l'année 2022 : 189 personnes seules et seulement 6 couples.

La modification du plafond ressources n'apporte aucune question ni opposition, elle est donc approuvée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

ADMINISTRATION GENERALE - Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président propose ensuite une nouvelle modification du tableau des effectifs en fusionnant deux postes occupés aujourd'hui par un même agent afin d'assurer le maximum de garantie pour sa carrière et sa retraite.

Ce point n'amène aucune question ni opposition et il est adopté à l'unanimité par les administrateurs du conseil d'administration.

ADMINISTRATION GENERALE - Référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil de mise en place par le Centre de Gestion du Doubs

Enfin Monsieur le Président aborde le rapport qui concerne l'obligation pour toutes les collectivités d'avoir un référent déontologue chargé d'apporter un conseil aux élus locaux afin de leurs éviter une difficulté ou faire un rappel à l'ordre sur un abus dans le cadre de leurs mandats. Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration de signer une convention avec le Centre de Gestion pour désigner ce référent sur la base de la liste fournie. Cette action vise une mutualisation de ce référent au niveau départemental qui informe les élus par collectivité morale.

Monsieur LECLERC demande si les membres du conseil d'administration sont concernés par cet accord. Monsieur le Président, après vérification dans la charte, atteste que seuls les « élus locaux qui sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi » SONT concernés par ce dispositif mais propose de faire remonter cette préoccupation afin de faire évoluer la loi.

Cette action est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

Les décisions prises depuis la dernière séance n'apportent aucune remarque par les membres du conseil d'administration.

Monsieur le Président propose que le compte-rendu du déplacement de Madame DROZ-BARTHOLET au Congrès national de l'UNCCAS soit diffusé avec le présent procès-verbal suivi d'échanges lors du prochain conseil d'administration.

Madame HERARD revient sur le dispositif d'aide aux personnes victimes de violences, soit deux appartements mis à disposition par la Ville de Pontarlier. Le CCAS a déjà reçu 4 femmes de profils différents, en provenance

parfois de départements éloignés, en situation d'emploi, avec ou sans enfants, suivies par des assistantes sociales du Centre Médico-Social de Pontarlier. Deux de ces dames ont cohabité, cette situation a été très concluante et sera renouvelée par la suite. Aujourd'hui, grâce à une bonne gestion des demandes et des compromis qui prennent en compte les particularités de chacune, les deux logements de type T2 et T3, meublés grâce à des dons, sont occupés intégralement. Les bénéficiaires sont protégés. Une obligation d'anonymat est tenue par le service et une domiciliation est faite auprès du CCAS. Les attributaires doivent fréquenter Travail et Vie et adhérer à un accompagnement. Cet accueil est transitoire car la durée est fixée à 3 mois renouvelable une fois ce qui correspond au temps indispensable afin de mettre en place une solution plus pérenne tant sur le plan financier, juridique que social.

Pour répondre à la question de Madame DROZ-BARTHOLET, le CCAS est ouvert normalement pendant les vacances estivales, comme tous les services de la Ville et de la CCGP.

Monsieur le Président annonce les prochains conseils d'administration qui sont prévu pour le 14 septembre, le 16 novembre et le 13 décembre 2023 à 18h30 et souhaite de bonnes vacances aux administrateurs.

La séance du conseil d'administration se termine à 19h03.



Pour extrait conforme,
★ Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,
Bénédicte HERARD
Bénédicte HERARD

